



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DU 3 JUILLET 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens, ce 3^e jour du mois de juillet 2019, à 22h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents : Madame Solange Castilloux, conseillère
Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller
Monsieur Roméo Briand, conseiller

Est également présente :

Madame Annie Chapados, directrice générale intérimaire, directrice des finances et de la trésorerie et greffière-adjointe.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 22h et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2019-07-243 3- RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

En vertu du deuxième alinéa de l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes*, tout membre du conseil présent à une séance extraordinaire peut renoncer par écrit à l'avis de convocation de cette séance.

Tous les membres du conseil sont présents et renoncent par écrit à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire.

2019-07-244 4- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Renonciation à l'avis de convocation
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Dépôt de documents ou de correspondance
6. Autorisation pour manifestation - UNIFOR
7. Affaires nouvelles
8. Période de questions
9. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

5- DÉPÔT DE DOCUMENTS OU DE CORRESPONDANCE

- Aucun

2019-07-245 6- AUTORISATION POUR MANIFESTATION – UNIFOR

CONSIDÉRANT QUE quelques demandes écrites et dûment signées par différents représentants pour manifestations ont été reçues à la Ville de Paspébiac de la part D'UNIFOR ;

CONSIDÉRANT QU'UNIFOR par le biais de ses représentants doit respecter le règlement en vigueur sur le territoire de la Ville de Paspébiac soit le règlement sur les nuisances ;

CONSIDÉRANT QU'UNIFOR par le biais de ses représentants doit également respecter la propriété privée de chaque résident sur le territoire de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE les représentants d'UNIFOR fournissent un calendrier des manifestations prévues ainsi qu'un plan de leur trajet dans les rues ciblées de la Ville ;

QUE la Sûreté du Québec les accompagne en tout temps et soit informé de leur trajet et agenda ;

QU'une demande au MTQ soit faite avec copie conforme d'autorisation transmise à la Ville de Paspébiac afin de circuler sur les boulevards Gérard-D.-Levesque Est et Ouest ainsi que la rue Chapados ;

QUE la Ville autorise UNIFOR à circuler à raison de trois (3) fois par semaine sur les rues et avenues ciblées ;

QUE les représentants d'UNIFOR respectent la demande du Conseil municipal à savoir : Ne pas s'arrêter devant les propriétés privées de certains contribuables de la Ville de Paspébiac telles que ciblées dans les demandes.

7- AFFAIRES NOUVELLES

8- PÉRIODE DE QUESTIONS

2019-07-246 9- LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la séance soit levée. Il est 22 h 10.

Monsieur Régent Bastien, maire

Madame Annie Chapados, greffière-adjointe